

# Service public de l'eau potable

## Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service

### Exercice 2024

#### Préambule

La ville de Papeete produit un rapport annuel sur la qualité et le prix du service, conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, de l'arrêté n°141 DIPAC du 26 mars 2010, de l'article 39 du cahier des charges annexé à la convention de concession ainsi qu'aux dispositions de la loi de Pays n° 2009-22 du 7 décembre 2009.

Le présent rapport a pour objet de répondre à cette obligation réglementaire et s'appuie sur le rapport du concessionnaire qui a été transmis le 30 juin 2025 à la ville de Papeete.

Ce rapport est consultable à la direction générale des services.

#### Organisation du service

L'alimentation en eau potable est une compétence communale, conformément aux dispositions statutaires de la Polynésie française de 2004.

Depuis 1992, la ville de Papeete exerce cette compétence dans le cadre d'une délégation de service public confiée à la Polynésienne des Eaux.

#### Faits marquants de l'exercice

##### **Travaux de réseaux, branchements et compteurs**

- *Travaux liés au bitumage ou aménagement de voirie :*

Trois chantiers ont été réalisés en parallèle d'opérations de bitumage :

- Le renforcement du réseau de la servitude Tote Buillard ;
- Le renforcement du réseau du chemin « face à Mareva plantes » ;
- Le renouvellement du réseau de la rue Cardella.

Le concessionnaire a aussi posé et renouvelé 15 vannes de sectionnement sur le tronçon de la rue Destremau d'une part pour les rendre à nouveau opérationnelles (certaines n'étant plus étanches), et d'autre part pour procéder aux recherches de fuites sur les tronçons ciblés et conclure à la nécessité ou non de travaux avant bitumage de la voirie.

- *Travaux liés à la vétusté du réseau :*

Les chantiers suivants ont été réalisés, ou finalisés, en 2024 :

- Le renouvellement du réseau Pacific Pièces Occasions (Chin Foo à Titioro) ;
- Le renouvellement du réseau de la rue Vénus ;
- Le renouvellement du réseau à côté du restaurant Mei ;
- Le renouvellement du réseau de la servitude Maze A ;
- Le renouvellement du réseau de la servitude Maze B ;
- Le renouvellement du réseau de la servitude Lecail ;
- Le renouvellement du réseau de la servitude au fond de Sainte Amélie ;
- Le renouvellement du réseau de la servitude de la Petite Source ;
- Le renouvellement du réseau de la servitude Temaire.

- *Travaux de dévoiement liés à la demande de tiers*

Une demande de dévoiement de réseau chez Tahiri CERAN-JERUSALEM à Sainte Amélie a été traitée de manière provisoire. Le traitement définitif est prévu en 2025 en fonction des conventions de servitude de passage qui restent à établir. Le projet définitif prendra en compte le dimensionnement de la conduite afin d'assurer la défense incendie de la zone.

- *Travaux liés à la défense incendie*

Des chantiers dans la servitude Vernaudon à Titioro et dans la servitude Tote Buillard à Paofai ont été menés afin de permettre d'assurer la défense incendie dans des zones non couvertes.

- *Travaux de réseau prévus dans le SDAEP*

Il est comptabilisé la pose de 795 ml de conduite et 660 ml de conduite déposée. La mise à jour du système d'information géographique (SIG) par le concessionnaire a conduit à requalifier les conduites de production et de distribution, et finalement à retirer un linéaire total de -348 ml du patrimoine enterré.

- *Travaux divers non prévus dans le SDAEP*

Les travaux suivants ont été effectués :

- Mise en place de deux pilotes « jour et nuit » sur les appareils de réduction de pression avec comme objectif de réduire les pertes en eau sur le réseau de la plaine pendant les heures creuses de la nuit.
- Mise en place de deux débitmètres de sectorisation (un au réservoir de 2 500 m<sup>3</sup> et l'autres aux réservoirs 2x5 000 m<sup>3</sup>) afin de remonter en supervision le débit de nuit affecté à ces deux secteurs.

- *Travaux pluriannuels*

Les travaux pluriannuels suivants se sont poursuivis :

- Le remplacement des compteurs obsolètes des abonnés pour permettre la mise en place de la télérelève ;
- La fourniture et pose des émetteurs de télérelève ;
- Le remplacement des compteurs généraux de suivi de la production ou de la sectorisation ;
- Le renouvellement des branchements isolés.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com

## Travaux de sécurisation des ouvrages de production

- *Plan de Sécurité Sanitaire Eau (PSSE) 2020*

Les travaux de sécurisation d'usine ou de production identifiés dans le PSSE 2020 sont globalement traités. Il reste toute fois quelques points qui seront clôturés en 2025.

Le PSSE devra ensuite être remis à jour pour la période 2026-2028 afin de reprendre l'analyse des risques en fonction des mesures compensatoires mises en œuvre entre 2020 et 2025 pour les ouvrages existants et d'intégrer les nouveaux ouvrages dans le périmètre.
- *Réservoir Mamaia*

Les deux nouveaux réservoirs métalliques de Mamaia côte 445 au Pic Rouge ont été mis en service en 2024. Ces ouvrages, de capacité totale de 300 m<sup>3</sup>, permettront à la collectivité de garantir le volume obligatoire de réserve incendie de 120 m<sup>3</sup>.
- *Forage de reconnaissance*

Dans le cadre de la répartition des travaux entre la collectivité et le concessionnaire, actée dans l'avenant 17 au contrat de concession, la commune a repris à son compte les études de réalisation du forage.

Un marché de maîtrise d'œuvre a donc été passé avec le bureau d'études SPEED. La consultation des entreprises effectuée en novembre a toutefois été déclarée infructueuse, la seule offre reçue dépassant les crédits alloués à ce marché et les seuils réglementaires des marchés à procédure adaptée.

Une nouvelle consultation sera lancée en 2025 après refonte du projet.
- *Travaux de sécurisation de la ressource en eau de la Fautaua*

A la suite des fortes pluies en février 2024, une partie des berges, au droit des galeries drainantes, a de nouveau été fragilisée. Des travaux provisoires de sécurisation ont donc été entrepris par le concessionnaire fin 2024.

Dans le cadre de la répartition des travaux entre la collectivité et le concessionnaire, actée dans l'avenant 17 au contrat de concession, la commune a fait réaliser un diagnostic hydromorphologique et une modélisation hydraulique afin de définir le budget nécessaire pour sécuriser de façon pérenne les ouvrages de production. Sur la base de cette étude, la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la ressource en eau a été attribuée au bureau d'études SPEED en décembre 2024. 2025 verra la finalisation des études (AVP, PRO) et la recherche de subventions pour la réalisation des travaux.
- *Travaux de production prévus au SDAEP*

En 2024, le concessionnaire a démarré les travaux de fourniture et pose de deux turbidimètres sur les conduites d'adduction DN500 et DN250 de la vallée de la Fautaua. Ces deux appareils piloteront ensuite deux vannes motorisées sur des seuils de turbidité. Ces travaux permettront de fiabiliser la qualité de l'eau brute délivrée au réseau.

## Etude de la ressource en eau des hauteurs de Papeete

Ces études ne sont pas une priorité car il n'existe pas de frein à ce jour au développement urbain, mais celles-ci permettraient d'apporter des solutions alternatives afin d'optimiser les coûts d'exploitation sur le pompage existant des hauteurs du Pic Rouge.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com

## Prochaine décennie 2022-2023

La mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable de Papeete, initiée en 2021, a été formellement approuvée en conseil municipal le 8 août 2024 par délibération n°2024-85. Ce schéma directeur définit notamment le budget du programme de travaux neufs à réaliser pour la prochaine décennie 2022-2031. Il a servi de base pour le programme de travaux contractualisé dans le cadre de l'avenant 17 avec la répartition suivante pour la dernière décennie du contrat :

- Un montant d'investissement **pour le concessionnaire de 459,4 millions XPF** ;
- Un montant d'investissement **pour la commune de 465,6 millions XPF**.

Toutefois il ne s'agit pas d'un engagement à réaliser chaque projet mais bien d'une prévision de travaux, pouvant évoluer selon les besoins et les priorités.

## Gouvernance du contrat

Des réunions mensuelles se tiennent entre la collectivité et le concessionnaire. Ces réunions permettent d'aborder des sujets d'ordre technique, clientèle, juridique ou bien encore de formuler des propositions d'ajustement du contrat. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu.

## Exploitation

### Ressources – quantités

La ressource de la commune de Papeete repose sur une eau brute d'origine souterraine d'excellente qualité. Le volume livré au réseau (VLAR), égal à **6 183 495 m<sup>3</sup>** en 2024, connaît une hausse de **+0,6%** par rapport à 2023.

L'alimentation en eau de la commune de Papeete est assurée en grande partie par les ressources gravitaires (**98,3%**) du volume livré au réseau et permet de limiter la ressource par pompage pour optimiser les coûts d'exploitation. Pour 2024, seule la galerie drainante du site 7 a été ponctuellement mise à l'arrêt à la suite des intempéries de février. Trois captages (la galerie drainante du site 6, le forage vertical de Sainte Amélie et le forage vertical du Bain Loti) sont toujours maintenus à l'arrêt. Les captages gravitaires par forage horizontal ont été en service toute l'année. Le captage par pompage « S1-89 », situé dans la vallée de la Fautaua, a été peu sollicité en 2024. Il n'a été mis en marche que pour assurer le complément en eau pendant les périodes de fermeture des captages gravitaires lorsque le seuil réglementaire de turbidité était atteint.

### Qualité

L'eau est déclarée **potable à 100%** par le CSE sur toute la commune pour l'année 2024 et pour la 32<sup>ème</sup> année consécutive depuis le démarrage du contrat. Pour cela le concessionnaire mobilise des moyens conséquents pour maintenir l'eau potable sur l'ensemble du périmètre concédé, avec un suivi particulier des purges des réseaux au travers d'un plan de potabilité mis en place en interne depuis fin 2015.

Certaines ressources sont équipées de dispositifs de contrôle et de surveillance de la qualité de l'eau (turbidimètre, télégestion et vanne automatique) qui permettent de gérer la qualité de l'eau brute et de garantir une eau potable aux usagers tout au long de l'année. Comme les années précédentes, l'utilisation des ressources par forage horizontal est privilégiée afin de maintenir une qualité d'eau brute captée excellente.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com

## Continuité

Aucune restriction d'eau n'a été à signaler cette année en dehors des coupures d'eau programmées pour cause de travaux neufs. Aucune casse exceptionnelle n'a non plus été à déplorer en 2024.

## Pluviométrie

La pluviométrie 2024 (**1773 mm/an**) est inférieure à une pluviométrie normale (2037 mm/an) et en baisse au regard de l'année 2023 (1874 mm /an).

## Réseau de distribution

Depuis quelques années, la Polynésienne des Eaux a mis en place les outils de gestion et de suivi du réseau de distribution avec au total la pose de 42 compteurs généraux de sectorisation ou divisionnaires en fonction des étages de distribution. 37 de ces compteurs sont télérelevés et 5 autres en connexion GSM. Ces données sont rapatriées journalièrement dans le système de supervision.

Durant l'année, certains sites de comptage généraux ont dysfonctionné. La remise en fonctionnement de ces compteurs généraux a nécessité, soit le remplacement des dispositifs de télérelève, soit le remplacement du dispositif de comptage.

En 2024, le rendement global de distribution s'établit à **70,6%** et est donc légèrement en baisse par rapport à 2023 (71,1%).

Le déploiement de la télérelève adopté le 27/12/2019 par le conseil municipal a été poursuivi en 2024 avec 463 émetteurs posés. A noter, en mars 2025, il reste encore à équiper 51 abonnés. Grâce à la télérelève il sera possible de calculer automatiquement des rendements de réseau par sous-secteur et, par conséquent, de localiser au plus vite les zones fuyardes. Ces outils seront finalisés par le concessionnaire en 2025.

## Clientèle

En 2024, on note deux évènements majeurs :

- La mise en place de l'avenant 17 applicable au 01/01/2024 qui modifie la grille tarifaire avec la séparation de la tranche 1 de 0 à 30 m<sup>3</sup>/mois en deux tranches, une de 0 à 10 m<sup>3</sup>/mois et une autre de 11 à 30 m<sup>3</sup>/mois, et la création d'une 6<sup>ème</sup> tranche concernant les abonnés ayant une consommation supérieure à 500 m<sup>3</sup>/mois.
- La signature du projet « Plomberie Solidaire » au 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour une réalisation des premières actions en 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com

# Indicateurs techniques

Les indicateurs identifiés au titre du CGCT sont prévus à l'arrêté n°141 DIPAC du 26 mars 2010.

## 1. Caractérisation technique du service :

### a. Présentation du territoire desservi ; mode de gestion du service, date d'échéance du contrat de délégation du service.

Le territoire desservi couvre toute la commune de Papeete, à l'exception des hauteurs. En effet, les hauteurs de la ville ne peuvent actuellement être desservies par un réseau public. Ce sont donc des réseaux privés qui alimentent les hauteurs de la ville. Néanmoins, l'alimentation en eau de ces réseaux est assurée par les ressources communales et sont donc potables au point de distribution. Cependant, il faut noter que depuis 2015, certains réseaux privés en hauteur ont été repris progressivement dans le cadre de la concession (réseaux Vaitia du Pic Rouge et Urumaru).

Comme indiqué précédemment, le mode de gestion du service est celui de la concession de service public. La date d'échéance de ce contrat est fixée à 2032 (durée de la concession fixée à **40 ans**) confirmée par l'avenant n°6 du 27 juin 2012.

### b. Estimation du nombre d'habitants desservis.

Le nombre total d'abonnements est de **9 426** en 2024 contre en 9 159 en 2023 (en augmentation de **+2,9%**) pour un nombre d'habitants desservis de 26 654 (source ISPF, 2022).

La corrélation avec la population desservie n'est pas aisée dans la mesure où Papeete joue le rôle central de capitale et où les usagers de l'eau aux heures ouvrées de la semaine sont beaucoup plus nombreux que la population sédentaire comptabilisée le week-end.

Néanmoins, la quasi-totalité de la population de Papeete est desservie, directement ou indirectement, par un réseau public communal.

### c. Nature des ressources utilisées

Le service public de distribution d'eau potable de Papeete est alimenté par des eaux souterraines d'excellente qualité. La ressource en eau provient essentiellement de la vallée de la Fautaua (**89,9%**) et de la vallée de la Tipaerui (**10,1%**). La répartition entre chaque vallée est quasiment identique d'une année sur l'autre.

La production par le forage de Sainte Amélie a été mis en sommeil en 2019 pour des optimisations de coût d'exploitation (réduction des consommations énergétiques). Une station de surpression remonte l'eau de la bache tampon alimentée par le réseau des hauts de Papeete jusqu'au réservoir de Sainte Amélie.

### d. Volumes d'eau vendus

Le volume total d'eau vendu est de **4 291 790 m<sup>3</sup>** en baisse de **-0,2%** par rapport à 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200003788-20250901-DEL2025\_109

e. Linéaires de réseaux de desserte

Globalement, le réseau de distribution représente un linéaire, tous diamètres confondus, de **129,2 km**.

Pour 2024, il est comptabilisé environ **+795 ml** de conduite posée et **-660 ml** de conduite déposée.

La mise à jour du SIG a conduit à requalifier les conduites de production et de distribution et finalement à retirer un linéaire total de **-348 ml** au niveau du patrimoine enterré.

**2. Tarification de l'eau et recettes du service**

a. Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

La tarification du service public de l'eau a été refondue par l'avenant n°7 du 24 décembre 2012 (modifié par l'avenant n°10 du 30 décembre 2014) au contrat de concession pour prendre en compte les évolutions du cadre législatif et réglementaire, et en particulier les dispositions du CGCT applicables en Polynésie française :

Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, une tarification unique pour l'ensemble des consommateurs dans le cadre d'un contrat d'abonnement a été mise en place.

La tarification de l'eau est fixée dans le respect du principe d'égalité entre les usagers dans le cadre d'un contrat d'abonnement conclu avec le délégataire (article 5-2 de la convention du 26 mars 1992).

Le tarif de l'eau de la commune de Papeete comprend principalement :

- Une prime fixe d'abonnement au service, et d'entretien et de renouvellement du compteur (fixée en fonction du diamètre nominal du compteur d'eau) ;
- Une partie variable calculée en fonction du volume d'eau consommé avec une tarification progressive par tranche.

Conformément à l'avenant n° 15 du 27 décembre 2017 (délibération n° 2017-141 du 6 décembre 2017), les tarifs ont subi une hausse de 7% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 du tarif de base.

Enfin, l'avenant 17 applicable au 01/01/2024 a modifié la grille tarifaire avec la séparation de la tranche 1 de 0 à 30 m<sup>3</sup>/mois en deux tranches, une de 0 à 10 m<sup>3</sup>/mois et une autre de 11 à 30 m<sup>3</sup>/mois, et la création d'une 6<sup>ème</sup> tranche concernant les abonnés ayant une consommation supérieure à 500 m<sup>3</sup>/mois.

b. Présentation d'une facture d'eau calculée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport et au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente, calculée pour une consommation d'eau de référence d'un ménage de 200 m<sup>3</sup>/an :

Nota : le choix du suivi d'une facture de 200 m<sup>3</sup>/an est imposé par l'arrêté N°141 DIPAC du 26 mars 2010.

La facture type est donc une facture annuelle simulant la consommation d'un ménage de 200 m<sup>3</sup>/an pour un compteur de diamètre nominal 15 mm.

En 2024, la facture correspondant à 200 m<sup>3</sup> consommés s'élève à **23 964 XPF TTC** soit environ 5 991 XPF TTC /trimestre.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com

<b>Evolution du prix moyen pour 200m<sup>3</sup>/an</b>					
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Prix TTC du m <sup>3</sup> pour 200m <sup>3</sup> /an	127,03	132,07	133,09	138,75	119,82
Variation annuelle	0,19%	3,97%	0,77%	4,25%	-13,64%

L'avenant 17 appliqué au 01/01/2024 baisse le prix moyen par mètre cube (pour 200 m<sup>3</sup>/an, prime fixe comprise pour un consommateur disposant d'un compteur de diamètre 15 mm) de **-13,64%**, le fixant à **119,82 XPF TTC/m<sup>3</sup>**. La refonte de la grille tarifaire bénéficie aux petits consommateurs.

c. Montant des recettes d'exploitation liées à la facturation du service, ainsi que des autres recettes d'exploitation (contributions d'autres services, contributions exceptionnelles du budget général) :

L'ensemble des produits du service est explicité dans le rapport du concessionnaire. En 2024, il s'élève à **931 MF** (contre 932 MF en 2023) dont **794 MF** de vente d'eau (contre 810 MF en 2023). Les ventes d'eau s'établissent donc en baisse de 16 MF bien que le coefficient K ait évolué de 4,19%. Cette diminution résulte de la baisse des consommations mais surtout de la modification de la structure tarifaire définie à l'avenant 17.

Il n'y a aucune contribution du budget général de la commune car le service public est équilibré. Les produits inscrits dans le compte-rendu financier regroupent l'ensemble des produits d'exploitation, facturés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif. Ils comprennent également les recettes qui n'ont pu être affectées directement au contrat et qui ont été valorisées au prorata de la valeur ajoutée.

### **3. Indicateurs de performance**

a. Données relatives à la qualité de l'eau

La qualité de la ressource est très bonne. La qualité de l'eau distribuée est conforme (contrôles sanitaires **100% conformes**).

b. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a été évalué à **80 sur 100** conformément à l'arrêté n°141 DIPAC du 26 mars 2010.

c. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution (division du volume produit par les volumes consommés) est stabilisé à **70,6%**.

d. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur est évalué à **39,1 m<sup>3</sup>/km/j**.

e. Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de perte en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par km de réseau (hors linéaires de branchement).

Cet indicateur est de **38,4 m<sup>3</sup>** par km et par jour contre 37,1 m<sup>3</sup> par km et par et par jour en 2023. Pour mémoire, en 2010, c'était plus de 80 m<sup>3</sup> par km de réseau et par jour qui étaient perdus.

f. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Ce taux est de **0,6%** en 2024 contre 0,2 % en 2023.

g. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La principale ressource en eau de la Fautaua est parfaitement protégée.

L'ensemble du bassin versant amont est protégé et le foncier est maîtrisé par la commune (propriétaire). Le PGA de la commune a classé le bassin versant en NCE depuis 2003, soit « Zone de protection des ressources en eau ». L'indice a été calculé à **80 sur 100**.

h. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Les coupures d'eau ont toujours été faites à l'occasion de travaux programmés.

i. Délai maximum d'ouverture des branchements

Le délai maximal défini est désormais de **2 jours** et est respecté à 100%. Pour mémoire, il était de 30 jours en 2017 pour les nouveaux abonnés.

j. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La commune n'a aucune dette sur le service public de l'eau potable.

k. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (2022)

Ce taux est de **1,54%** en 2023 contre 1,35% en 2022.

l. Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations

Le concessionnaire s'appuie sur une démarche qualité visant à conserver et analyser les réclamations client.

Le taux de réclamation est de **12,0** pour 1 000 abonnés contre 10,3 en 2023.

#### 4. Financement des investissements

a. Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement des travaux

Le bureau d'études SPEED a réalisé pour le compte de la commune un diagnostic hydromorphologique et une modélisation hydraulique du tronçon de la Fautaua au droit des ouvrages de captage menacés par l'érosion des

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200003788-20250901-DEL2025\_109

berges afin de définir les aménagements à mettre en place, et ainsi pérenniser la ressource en eau. Le montant du marché s'établit à 1 872 619 XPF TTC et l'étude a été réceptionnée le 12 septembre 2024.

Dans la continuité de ce diagnostic, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu pour les travaux de sécurisation de la ressource en eau dans la vallée de la Fautaua. Il comprend une tranche ferme de 3 146 485 XPF TTC pour les études de réalisation et une tranche conditionnelle de 3 315 618 XPF TTC pour le suivi de l'exécution des travaux. Ce marché a été notifié le 13 décembre 2024 et aucune dépense n'a été imputée sur 2024.

Enfin, la commune a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un forage de reconnaissance, notifié le 26 août 2024, comportant une tranche ferme de 1 243 000 XPF TTC pour les études d'exécution et une tranche conditionnelle de 2 180 900 XPF TTC pour le suivi des travaux. Le total réalisé en 2024 se monte à 1 110 790 XPF TTC.

A noter que l'ensemble de ces travaux était identifié au schéma directeur d'alimentation en eau potable de Papeete et que les tranches conditionnelles feront prochainement l'objet de demandes de subventions.

b. Encours de la dette et montant des annuités de remboursement

Sans objet, la commune n'ayant pas de prêts en cours concernant le service de l'eau.

c. Montants des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Sans objet, la commune n'ayant pas réalisé d'investissements en 2023.

d. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur

Le concessionnaire fait l'objet d'une certification ISO 9001 depuis 2008 synonyme de maintien d'un niveau de qualité de service à l'égard des usagers (enquêtes, audit, permanence 24/24, formations, guichet unique de réclamation...).

e. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

L'avenant 17 a défini le montant du programme de travaux neufs pour la dernière décennie du contrat de concession à savoir 372 MF sur la période 2022-2031. Quant au fonds de renouvellement, il fait l'objet d'une dotation annuelle de 12 496 913 XPF de 2019 à 2031.

Le montant des travaux réalisés par le concessionnaire en 2024, et entrant dans le cadre du fonds de travaux neufs, s'élève à environ **34,0 MF** (contre 31,4 MF en 2023).

Sur la même période, les travaux réalisés au titre du fonds spécial de renouvellement se montent à **36,0 MF** (contre 20,7 MF en 2023).

Au total cela porte le montant des investissements cumulés pour ces deux fonds à 2,746 milliards depuis 1992, date de début de concession.

**Compte rendu financier**

En 2023, les produits de la concession s'élèvent à **931 MF** contre 932 MF en 2023.

Les charges s'élèvent à **796 MF** contre 764 MF en 2023 dont 253 MF de charges de personnel (245 MF en 2023).

Le rapport 2024 met en évidence un résultat économique positif de la concession de **+41 057 842 XPF** contre **+51 331 363 XPF** en 2023. La concession voit par conséquent son résultat économique cumulé évoluer à **+342 279 724 XPF**. Pour mémoire, il était de **- 50 818 805 XPF** en 2017.

Tel est mon rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2024.

Le Maire

Michel BUILLARD

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com